

Rapport de la concertation continue

Projet de production d'acier électrique à Mardyck

Concertation continue
8 décembre 2022 au 2 mars 2023

Date de remise du rapport, le 6 mars 2023



SOMMAIRE

Fiche d'identité du projet	3
Les chiffres clef de la concertation	7
Quelques dates clés :.....	7
Périmètre de la concertation :	7
Dispositif de concertation :	7
Rappel des enseignements et recommandations de la concertation préalable	10
Les enseignements de la concertation.....	10
Recommandations des garantes de la concertation préalable et réponses apportées	11
Suites données par le maître d'ouvrage au débat public ou à la concertation préalable.....	12
Organisation et modalités de la concertation continue	13
Mission de la garante	13
Organisation de la concertation continue	14
Synthèse des observations et propositions.....	15
Avis de la garante sur le déroulé de la concertation, recommandations au maître d'ouvrage sur les modalités d'information	18
Résultats de la concertation continue	18
Recommandations de la garante	19
ANNEXES	20
L'avis de l'Autorité Environnementale	21

FICHE D'IDENTITE DU PROJET

Maitre d'ouvrage :

ArcelorMittal est une compagnie mondiale sidérurgique et minière comptant 168 000 salariés dans plus de 60 pays. Sa filiale ArcelorMittal France est maître d'ouvrage de ce projet de nouvelles lignes de production d'acier électrique sur le site de Mardyck.

Contexte du projet :

Dans le contexte de la lutte contre le changement climatique, les autorités publiques européennes se mobilisent en faveur de la décarbonation de l'ensemble des activités humaines. À ce titre, le Parlement européen a voté en juin dernier l'interdiction de la vente de véhicules thermiques neufs sur tout le territoire européen à compter de 2035 afin de stimuler le développement de l'e-mobilité. L'électrification du secteur de la mobilité constitue, en effet, un enjeu stratégique puisque les activités de transport (personnes et marchandises confondues) étaient à l'origine de 31% des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de la France en 2019.

Les constructeurs européens se sont déjà engagés sur cette voie et ont estimé que leur besoin en aciers électriques pourrait quintupler d'ici à 2030 et excéder les capacités de production européennes dès 2024.

Situés en amont des constructeurs automobiles, les acteurs de la sidérurgie se doivent d'accompagner cette transition.

Le projet Aciers électriques vise à produire 200 000 t d'*aciers électriques*¹ par an pour répondre en partie à cette demande croissante du marché européen des véhicules électriques, et triplera les capacités de production d'aciers électriques d'ArcelorMittal sur le territoire français (de 100 000t à 300 000t par an)

Dans l'état actuel du projet, la production d'aciers électriques a vocation à alimenter le marché des constructeurs automobiles, mais d'autres débouchés existent et pourraient bénéficier de ces nouvelles capacités : moteurs électriques ferroviaires, alternateurs pour équipements électro productifs (barrages hydroélectriques, éoliennes, ...), équipements médicaux, etc.

À plus long-terme, le projet permettrait de consolider l'implantation de toute la chaîne de valeurs de l'e-mobilité sur le territoire des Hauts-de-France, et en particulier sur le Dunkerquois.

¹ Les aciers électriques disposent de propriétés magnétiques et mécaniques exceptionnelles qui les rendent **indispensables à la fabrication de moteurs électriques.**

Localisation du projet :

Dans le dunkerquois (département du Nord, région Hauts-de-France) sur le site industriel d'ArcelorMittal Mardyck qui dispose de bâtiments disponibles adaptés à ce projet.

Ce projet compléterait l'activité existante de production d'aciers galvanisés et d'aciers décapés du site ArcelorMittal de Mardyck, il nécessite l'extension de bâtiments d'usine disponibles sur 6000 m² de terrains dont la plupart sont déjà imperméabilisés, ainsi que l'extension du poste de conversion électrique et un embranchement ferroviaire .

Cette usine est à proximité immédiate du site ArcelorMittal de Dunkerque qui produit la matière première principale (des coils ou bobines d'acier) et peut assurer l'approvisionnement par le rail grâce aux voies ferrées internes gérées par ArcelorMittal. Elle est à proximité avec les constructeurs automobiles des Hauts de France et d'Europe (Pôle d'e- mobilité en cours d'émergence);

Plan de situation de l'usine de Mardyck en bas sous l'autoroute A16



Objectifs du projet selon le MO :

ArcelorMittal a fait le constat que les capacités de production d'aciers électriques seraient bientôt insuffisantes en Europe : dès 2025, le besoin annuel est en effet estimé à 451 000 tonnes et à 807 000 tonnes à horizon 2030, alors que la capacité de production est, en Europe, de 300 000 tonnes actuellement. Ce projet permet de produire à proximité des clients dans une usine où 558 salariés produisent déjà des aciers classiques présents dans une voiture (châssis, carrosserie, ...). Il offre la possibilité de créer plus de 100 emplois directs sur le site de Mardyck, auxquels s'ajoutent des emplois indirects (sous-traitance de maintenance, services de proximité...). Il induira une montée en compétences techniques du personnel du site et une digitalisation des lignes de production : déploiement d'outils de surveillance et de maintenance, diversifiant les types d'emplois offerts sur le site.

Caractéristiques principales :

Le projet Aciers électriques serait composé des installations suivantes au sein du périmètre de l'usine de Mardyck :

- Cinq lignes destinées à la production d'aciers électriques, logées pour partie dans les bâtiments de l'usine actuelle, pour partie dans leur extension :



- Une unité de stockage de vernis, située dans un nouveau bâtiment de 600 m².
- La nouvelle station de conversion électrique, issue de l'extension de l'actuelle station pour les besoins des nouvelles lignes de production.
- Un tronçon de 350 m de chemin de fer permettant de relier les nouvelles lignes de production au réseau ferré interne d'ArcelorMittal.



Simulation visuelle non définitive de la tour et des extensions

Coût :

Le montant total de l'investissement est estimé à plus de 300 millions d'euros hors taxes. Si le soutien de l'État est demandé à travers le plan de relance France 2030, ArcelorMittal a d'ores et déjà prévu de financer la quasi-totalité du projet à partir de fonds propres.

Calendrier :

21 novembre 2022 dépôt du dossier de demande d'Autorisation environnementale
Enquête publique Avril-Mai 2023 pour des autorisations fin 1^{er} semestre
Début des travaux 3^e trimestre 2023
une mise en production en deux étapes, mi-2024 pour la chaîne aval et mi-2025 pour toute la chaîne.

LES CHIFFRES CLEF DE LA CONCERTATION

Quelques dates clés :

- Mars 2022 : initiative de la concertation préalable et saisine de la CNDP par le porteur de projet
- Le 6 avril 2022: Décision par la CNDP d'organiser une concertation préalable selon l'article L.121-8 du Code de l'Environnement, et désignation de Mesdames Anne DUBOSC et Anne-Marie ROYAL comme garantes de la concertation,
- Du 9 novembre 2021 au 10 Janvier 2022 : concertation préalable
- Le 14 octobre 2022 : publication du bilan de la concertation préalable par les garantes
- Le 15 novembre 2022 publication de la réponse du Maître d'ouvrage tirant les enseignements de la concertation préalable, indiquant la poursuite du projet
- Le 7 décembre 2022 : la CNDP prend acte du bilan des garantes et des réponses apportées par le maître d'ouvrage et nomme Anne-Marie ROYAL garante de la concertation continue
- 08 décembre 2022 au 02 mars 2024 concertation continue
- Le 6 mars 2023 : Remise du Bilan de la garante de la concertation continue

Périmètre de la concertation :

18 communes dans le périmètre de la concertation dont 17 de la Communauté Urbaine de Dunkerque et Brouckerque de la Communauté de commune des Hauts de Flandre.

Dispositif de concertation :

Documents d'information

Un dispositif d'annonce et d'information a été déployé sur les communes de Dunkerque, Armabouts-Cappel, Bourbourg, Cappelle-la-Grande, Coudekerque-Branche, Craywick, Grande-Synthe, Spycker, Tétéghem-Coudekerque-Village ainsi que Brouckerque

78 000 cartes T , dépliant d'information synthétisant les informations essentielles sur le projet et la concertation avec coupon pour adresser gratuitement les questions au MO, ont été distribués dans les boîtes-aux-lettres mis à disposition dans les mairies, lieux de vie...

L'exposition sur le projet

Une exposition dédiée au projet a été présentée lors de chaque temps de concertation. Composée de 3 panneaux, elle a permis de proposer au public des informations clés sur le projet, son contexte et la démarche de concertation préalable.

Le dossier de concertation

Document support de la concertation présentant l'ensemble des informations utiles à la concertation sur le projet, le dossier de concertation de 68 pages a été mis à disposition du public en ligne, sur le site internet de la concertation et en version papier (400 exemplaires) dans les mairies concernées, ainsi que lors des temps d'échange organisés dans le cadre de la concertation.

La synthèse du dossier de concertation de 12 pages (3 000 exemplaires) a également été mis à disposition en ligne et dans les mairies concernées ainsi que lors des temps d'échange organisés dans le cadre de la concertation 960 exemplaires distribués dans ce cadre.

1 site Internet :

<https://www.concertation-amf-electryck.fr/> avec 580 utilisateurs pour plus de 1000 connexions a permis le téléchargement : 265 fois du dossier de concertation, 166 fois de la synthèse et 116 fois du dépliant.

Concertation préalable

Couverture médiatique

252 spots radio d'invitation à participer la concertation ont été diffusés sur les radios locales.

9 articles de presse,

le dispositif de concertation

16 temps de rencontre dont :

Les réunions de lancement du 24 juin et de synthèse du 15 septembre ont fait l'objet d'une captation et d'une mise en ligne sur le site internet

Une réunion de concertation dans le cadre de la Cité scolaire le 13 septembre

Une réunion de concertation avec les étudiants de l'ULCO le 15 septembre

3 ateliers thématiques 7 juillet (évolution de la sidérurgie ..) 5 septembre (Environnement cadre de vie) 8 septembre (Formation – Emploi)

2 visites de site le 23 juin

7 rencontres de proximité (marché, centre commercial, forum des associations sportives et centre-ville de Dunkerque)

Bilan de la participation

Environ **665 personnes** ont pris part aux rendez-vous de la concertation : 230 participants (hors ArcelorMittal) aux réunions de concertation, 44 aux visites biodiversité du site, 291 lors des rencontres de proximité,

410 salariés ont participé aux réunions internes d'information sur le projet et la concertation,

L'espace d'expression du site internet a permis de publier les 70 cartes T reçues avec les réponses correspondantes et a recueilli 7 questions 2 avis et 3 contributions

Concertation continue

Modalités d'information

Affiches et kit information dans les 7 communes à proximité du site ArcelorMittal de Mardyck

Communiqués de presse et invitations par Emailing à toute la base de données de la concertation du projet pour les réunions

Mise en ligne de l'actualité sur le site internet

Création et dépôt de flyers à la demande des communes.

1 article de presse.

le dispositif de concertation

4 Temps de rencontre

Le 8 décembre réunion de réédition des comptes (présentiel et Visio conférence)

Le 25 janvier Webinaire sur les premières conclusions des études environnementales

Le 31 janvier réunion intégration paysagère (présentiel et Visio conférence)

Le 2 mars réunion de clôture au Lycée de l'Europe

Bilan de la participation

112 participants aux réunions

Pour le site internet le nombre de connexion n'a pas été communiqué pour la période de concertation continue cependant on peut constater que le site a fait l'objet de consultation puisque les documents mis en ligne pendant la concertation continue ont été téléchargés plus de 70 fois.

Le bilan des garantes l'a été 62 fois

RAPPEL DES ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE LA CONCERTATION PREALABLE

Les enseignements de la concertation

La concertation s'est avérée de bonne qualité grâce aux moyens mobilisés pour celle-ci par le maître d'ouvrage. Son équipe projet a su faire preuve d'un réel engagement dans le dispositif et prendre en considération l'expression publique sur le projet dans les relations au territoire.

L'opportunité du projet a été débattue avec d'une part l'enjeu de continuation de l'activité industrielle sur le territoire, le développement de l'emploi ou encore, la participation à la transition énergétique qui plaident en faveur de ce projet sur Mardyck et d'autre part le caractère écologique de la véhicule électrique (consommation d'énergie, recyclage des batteries), le coût élevé des voitures électriques, la disponibilité en électricité pouvant conduire à un développement plus lent voir une remise en cause du véhicule électrique qui interrogent sur la pertinence de cette production d'acier électrique et ses débouchés.

Un certain nombre d'éléments de réponse ont été apportés par le porteur de projet sur la nature des aciers électriques, leur fabrication et leur recyclage, l'aménagement du site. D'autres sur l'origine de l'énergie utilisée par le projet, la proportion de financement public et les contreparties associées ont été posées à plusieurs reprises par les participants sans obtenir de réponses précises puisqu'elles dépassées les informations détenues par l'équipe projet. La mise en service différée des lignes amont et aval a fait l'objet de plusieurs questions auxquelles le maître d'ouvrage a répondu.

Des interrogations sur l'origine de l'électricité utilisée par le projet, le recyclage des matières entrant dans le processus de fabrication ou qu'il génère et de l'eau utilisée sur le site de Mardyck, les nuisances environnementales (les poussières, les oxydes de fer, les émissions de CO₂, les vernis) et leurs effets sur la santé humaine, ont reçu des réponses du MO qui devront être approfondies et complétées par les études en cours et/ ou des décisions d'ArcelorMittal pendant la concertation continue. Il en est de même en ce qui concerne les nuisances sonores (le bruit éventuel des installations, le bruit des connexions routières et ferroviaires et les évolutions de trafic) ainsi que pour les mesures qui seront prises pour l'intégration paysagère des installations et de la tour.

L'emploi, les modes de recrutement, les profils de postes ont été au cœur de nombreux échanges et une préoccupation majeure des personnes ayant contribué à cette concertation. C'est un enjeu dans un territoire encore marqué par un chômage supérieur à la moyenne nationale mais qui peine déjà à trouver des candidats qualifiés pour les postes actuels et dans lequel 16 000 créations de postes sont déjà recensées pour les prochaines années. La formation, le parcours emploi pour les non diplômés, la réalité des conditions de travail, la diversification des profils recrutés (femmes, personnes en reconversion...) sont des points sur lesquels ArcelorMittal est conscient des évolutions à entreprendre et sur lesquels le dialogue avec les personnes en recherche d'emploi, le monde enseignant, les jeunes en fin de parcours scolaire ou universitaire a ouvert pendant la concertation de nouvelles pistes qui devraient se poursuivre pendant et au-delà de la période de concertation.

Les réflexions entendues ont souvent mis en avant une attente de coordination des acteurs du territoire entre eux, ainsi qu'un renforcement de l'association et de l'information des populations sur les points suivants :

- l'écosystème automobile
- la gestion de la ressource en eau,
- la production et la consommation d'énergie,
- les problématiques et impacts cumulés sur le territoire,
- la politique de formation,
- l'attractivité du territoire et ses capacités à accueillir de nouveaux salariés, de répondre aux nouveaux besoins en logements, services...

Recommandations des garantes de la concertation préalable et réponses apportées

Dans le bilan de la concertation préalable les recommandations principales concernées la nécessité de communiquer sur :

- les impacts du projet sur les modes de production, en particulier sur la production d'aciers galvanisés de Mardyck et celle d'aciers électriques de Saint-Chély-d'Apcher.
- les débouchés, autres que la voiture électrique, de l'acier électrique que le maître d'ouvrage pourrait satisfaire en cas de non développement de cette filière automobile et les adaptations éventuelles de la chaîne de fabrication.
- les dispositifs environnementaux applicables au projet et/ ou mis en œuvre de manière volontaire par ArcelorMittal:
- les mesures liées à l'emploi, applicables sur le site de Mardyck et envisagées par ArcelorMittal
- l'organisation du chantier :

Et par ailleurs ArcelorMittal avait été invité à une grande vigilance sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s en :

- Organisant une réunion avec les participants de la concertation préalable réunion publique de « reddition des comptes ». Pour présenter le bilan de la concertation préalable des garantes, les réponses du maître d'ouvrage, et l'avis que la CNDP formulera suite à la publication de la réponse du maître d'ouvrage.
- Continuant de rechercher des publics cible intéressés par la suite du projet (riverains, personnes en recherche d'emploi, enseignants, jeunes...) d'aller à la rencontre de ces publics et de créer les conditions de dialogue (visites de site, rencontres de proximité...)

Suites données par le maître d'ouvrage au débat public ou à la concertation préalable

Dans son mémoire en réponse au bilan des garantes ArcelorMittal s'engage à prendre en compte les observations et suggestions émises pendant la concertation préalable. Il en tire des enseignements, qui fondent les suites qu'il entend donner au projet et ses engagements en ce qui concerne les suites de la concertation. Compte tenu de l'ensemble des éléments recueillis lors de la concertation, le maître d'ouvrage annonce qu'il sera particulièrement attentif aux points suivants pour la mise en œuvre du projet :

1. Sur l'emploi, l'évolution des compétences, la formation,

Il renforcera son implication dans les actions visant à améliorer l'attractivité des métiers de l'industrie en direction des élèves et étudiants et des publics féminins.

2. Sur les ressources : énergie et eau,

Dans le contexte de ressources limitées et des nouveaux besoins du territoire, et notamment sur le volet EAU, il s'investira dans les actions du territoire pour maîtriser et optimiser les consommations actuelles et futures. Il s'engage à poursuivre les actions du site de Mardyck pour le climat et l'énergie, en poursuivant le plan d'optimisation de sa consommation en eau industrielle, l'optimisation de la consommation d'énergie (comme par exemple le déploiement des LED dans les bâtiments réhabilités pour la mise en place des 5 nouvelles lignes) et s'engage à présenter les études et les actions retenues sur la récupération de la chaleur fatale des fours de recuit des 5 nouvelles lignes.

3. Sur l'intégration locale du projet et ses retombées,

Il s'emploiera à faire avancer les sujets qui relèvent de sa compétence et sensibilisera les acteurs concernés par les autres sujets en ce qui concerne la disponibilité des logements sur le territoire, notamment en phase chantier, l'accessibilité en transports du site de Mardyck et la sollicitation des entreprises locales pour le chantier.

4. Sur l'impact environnemental et la sécurité industrielle,

Concernant l'impact des rejets atmosphériques et la gestion du vernis par rapport à la sécurité du site et son impact extérieur, il s'emploie à maîtriser et réduire les rejets conformément à la réglementation en vigueur.

5. Sur la poursuite du processus de concertation

Au-delà des procédures réglementaires, la poursuite de l'information et du dialogue initié avec le territoire se matérialisera plus précisément à travers, notamment par:

Le maintien et la mise à jour du site Internet de la concertation et l'amélioration de son ergonomie (www.concertation-electryck.com),

L'organisation des rencontres thématiques (chantier, environnement...) d'information et d'échange en fonction de l'avancement des études, en amont de l'enquête publique, selon des modalités numériques ou présentielle .

ArcelorMittal prend également la décision de poursuivre l'information du public (riverains, élus, associations, ...) et assure de sa disponibilité pour échanger sur les avancées et évolutions du projet, non seulement d'ici à l'enquête publique, mais aussi jusqu'à la mise en service.

ORGANISATION ET MODALITES DE LA CONCERTATION CONTINUE

Mission de la garante

Extraits de la lettre de mission définissant le rôle de garant.e d'une concertation continue et les points particuliers concernant la présente concertation

« Le champ de la concertation continue est particulièrement large (articles L.121-1, L.121-1-1, L.121-14 et R.121-11 du Code de l'environnement). L'enjeu est de garantir le continuum de l'information et de la participation du public entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de l'enquête publique.

Ceci implique de vous appuyer sur le bilan de la concertation préalable, mais également l'avis de la CNDP du 07 décembre 2022. Vous avez toute latitude dans la négociation avec le responsable du projet pour l'amener à respecter ses engagements, ainsi que pour introduire de nouvelles recommandations. Votre rôle est de formuler des recommandations vis-à-vis du porteur de projet afin de garantir le droit à l'information et à la participation du public.

Un enjeu majeur de la concertation continue est d'adapter le dispositif participatif à la durée d'élaboration du projet. Plusieurs enjeux sont récurrents :

- clarifier pour les publics les grandes étapes et le calendrier d'élaboration du projet ;
- veiller à ce qu'il soit associé et informé des décisions majeures ;
- s'assurer de la mise à disposition du public des études, notamment les études environnementales ;
- éviter que la concertation continue soit réservée aux parties prenantes.

Pour la concertation continue qui s'ouvre, l'avis de la CNDP recommande que :

1. le maître d'ouvrage diffuse largement l'ensemble des informations qui concerne le projet, en

particulier sur les divers supports de communication de la Communauté Urbaine de Dunkerque

(CUD), du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) et des communes du périmètre ;

2. au-delà des webinaires, des fiches didactiques sur le site de la concertation et d'envois de mails,

le maître d'ouvrage :

- organise des réunions avec les publics jeunes ;
- associe les riverains à la réflexion sur l'intégration paysagère ;
- associe les salariés des sites de Mardyck et de Saint-Chély à la suite du projet ;
- le maître d'ouvrage organise une réunion publique de présentation des résultats des différentes études en clôture de la concertation continue, cette réunion devra également permettre de préciser les échéances et modalités d'organisation du chantier.

Votre rôle sera de veiller à ce que le maître d'ouvrage donne des suites à ces recommandations »

Organisation de la concertation continue

Compte tenu de la volonté du Maître d'ouvrage de tenir un planning très serré de démarrage des travaux pour permettre une mise en route de la production à la mi 2024, la mobilisation de ses équipes pour finaliser les dossiers administratifs, répondre aux demandes de compléments d'information des différents services instructeurs n'était pas propice à un investissement dans la préparation de la concertation continue.

L'équipe était quelque peu découragée par la participation assez faible dans les réunions publiques de la concertation préalable. Construire le planning de la concertation continue n'était pas leur priorité mais le coordinateur du projet est resté disponible pour chercher ensemble des solutions afin d'organiser ce temps de concertation continue.

ArcelorMittal avait prévu et organisé la réunion de réédition des comptes le 8 décembre au lendemain de la réunion de la Commission rendant son avis à l'issue de la concertation préalable.

Pour cette rencontre au « Fablab » ArcelorMittal au cœur de Dunkerque l'information avait été largement diffusée tant vis-à-vis des médias avec un communiqué de presse que par invitation personnalisée aux personnes du fichier constitué par ArcelorMittal au cours de la concertation préalable et en interne aux salariés. Cette réunion pouvait être suivie aussi bien en salle qu'en visio, l'horaire avait été modifié pour répondre aux remarques des participants mais seulement 10 personnes se sont déplacées.

Les échanges ont été très riches avec des questions sur les processus de participation, de concertation, enquête publique...

Après ce premier épisode décevant, il fallait trouver des modalités de concertation respectant les engagements pris par ArcelorMittal (dans son mémoire de réponse au bilan des garanties) et les demandes de la Commission tout en prenant en compte les difficultés pour mobiliser ainsi que le peu de temps disponible de l'équipe pour aller à la rencontre du public.

Il n'était pas possible de faire des rencontres de proximité puisqu' ArcelorMittal avait un programme de rencontres dans les lieux potentiels sur le même périmètre pour la concertation sur le projet de production d'acier à basse émission en CO².

2 dates d'ateliers thématiques ont été retenues et programmées pour le mois de janvier afin de pouvoir disposer d'un maximum d'éléments à mettre en débat et une information a été organisée avec flyers, mails personnalisés affiches communiqués...

Le 25 janvier Webinaire sur les premières conclusions des études environnementales

Le 31 janvier réunion intégration paysagère (présentiel et Visio conférence)

Le 25 janvier s'est déroulée en même temps que ce webinaire, la réunion de lancement de la concertation continue de l'usine de batterie Verkor.

Le 31 janvier la réunion sur l'intégration paysagère au sein des locaux d'ArcelorMittal à Mardyck a permis à des riverains de participer pour la première fois à un temps de concertation et d'avoir le temps d'échanger au-delà du sujet de l'atelier sur l'ensemble du projet de ses impacts.

Pour la réunion de restitution de la concertation continue, le choix a été fait entre l'équipe projet et la garante de privilégier un temps avec des jeunes.

Cette démarche s'imposait par la volonté partagée d'aller à la rencontre des jeunes mais également pour clore un parcours d'échanges entamé avant le lancement de la concertation préalable avec une présentation du projet aux Eco-délégués représentants les lycéens et collégiens du dunkerquois le 07 juin 2022

Cette réunion de clôture s'est tenue le 2 mars au Lycée de l'Europe.

Elle a donné lieu à des échanges riches et à de nombreuses questions, demandes de précisions.

Les supports des présentations et les comptes rendus de ces 4 réunions sont disponibles sur le site de la concertation.

Synthèse des observations et propositions

La concertation continue a fait apparaître à la fois **des observations déjà abordées** dans la concertation préalable en particulier sur :

Les odeurs

l'odeur des vernis en extérieur et les protections pour les salariés « port du masque »

Les émissions de CO²

« la baisse des émissions liés aux véhicules ne sera pas compensée par l'augmentation des usines pour produire l'électricité »

Les capacités d'approvisionnement en électricité ;

« Est-ce que l'on arrivera à produire suffisamment d'électricité pour tous les véhicules. »

L'usage de l'eau

quelle eau sera utilisée : eau potable ou eau industrielle ?

Au-delà de ces points de nouvelles observations questions sont apparues

- Dans un groupe mondial ArcelorMittal, comment s'est fait le choix du site de Mardyck?
- L'impact du projet d'acier électrique sur les autres usines du groupe ArcelorMittal du secteur en particulier celle de Desvres *la réponse du MO pas d'impact les produits fabriqués dans ces 2 usines sont différents*
- Les mesures de sécurité : « Les conséquences du projet sur le POI existant. Est-ce que le risque nucléaire est intégré dans le POI dans la mesure où la zone de danger de la centrale de Gravelines a été étendue à 20 km. Enfin, il demande en combien de temps l'usine peut être mise à l'arrêt et en sécurité. » pour mémoire Le [Plan d'Opération Interne \(POI\)](#) est le plan d'urgence réglementaire, au sens de l'article R.512-29 du code de l'environnement, qui est applicable à certaines Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.
« Le MO rappelle que le projet n'impactera pas le classement de l'usine qui demeurera non classée SEVESO. Il précise également qu'il n'y a pas de POI sur le site de Mardyck, contrairement à celui de Dunkerque, tout en indiquant cependant qu'il existe des procédures internes qui permettent de pouvoir gérer un incident. Concernant la centrale de Gravelines, il indique qu'une réflexion est en cours avec les services centraux AMF afin de proposer une procédure spécifique liée aux risques technologiques pour notamment la protection des salariés et des installations. »

- Est-il certain que l'enquête publique aura lieu ? Peut-il y avoir encore une marche arrière sur le projet ?

« Le MO répond que l'administration est encore en cours d'instruction, qu'elle a toujours un droit de véto, que l'enquête publique peut amener de nouveaux éléments. Il ajoute aussi l'aspect économique : il existe des exemples, notamment en Pologne, où la ligne de galva a commencé à être construite puis stoppée en raison du contexte économique parfois instable.. »

D'autres sur le financement... qui avaient été abordées en concertation préalable et auraient méritées un approfondissement des réponses du MO ne sont plus réapparues et n'ont pas reçues les précisions de réponses qu'elles méritent.

Dans ces réunions le MO a fourni le maximum d'éléments en sa possession sans cacher qu'il ne communiquerait pas certaines choses comme à la demande d'une participante des vues internes de la tour de vernissage.

Il a présenté les impacts du projet et les avis des services instructeurs dès lors qu'ils lui avaient été communiqué.

Les impacts sur le milieu humain

- incidence positive sur la démographie et l'économie avec la création d'emplois et d'activité sur le territoire
- incidence négative avec l'augmentation du trafic routier (30 camions supplémentaires)

Les impacts sur le milieu physique

Les impacts sur le cadre de vie

- incidence modérée sur l'hydrologie : consommation d'eau supplémentaire (plus de 350000 M3/an) prélevée et en partie restituée. Il sera compensé par un engagement de réduction de la consommation.
- incidence modérée sur le climat : même si l'activité va générer du CO2, le produit final va permettre de réduire les émissions de CO2 des transports et des véhicules

Les impacts sur le milieu naturel

- incidence modérée sur la zone protégée (ZNIEF) car le projet est implanté en dehors de cette zone
- incidence modérée sur les zones humides du site : le tracé de la voie ferrée qui doit être construite a été modifié afin d'en éviter une (même si elle n'abrite pas d'espèces protégées)
- incidence modérée sur le paysage et le patrimoine : intégration d'une tour (thème de l'atelier du mardi 31 janvier), pas de mesure compensatoire ou de réduction puisqu'elle est nécessaire au process, il n'y a pas d'alternative.
- incidence modérée : l'activité va générer du bruit, les études de modélisation permettent de s'assurer que le seuil maximal autorisé en journée (< 70 décibels) et la nuit (< 60 décibels) ne soit pas dépassé en dehors du site.
- incidence limitée : les émissions lumineuses restent stables par rapport à la situation actuelle
- Incidence limitée sur les déchets et l'air : mise en place des meilleures techniques disponibles (un oxydateur pour le traitement des COV et un filtre à manche pour le traitement des poussières de grenailage, celles-ci seront par ailleurs réutilisées dans le procédé de fabrication sur le site de Dunkerque)

Les impacts sur la santé

Les études ont pour objectifs de définir les produits émis par les nouvelles installations et leur impact sur la population ainsi que les voies d'exposition. Le point de départ est la réalisation d'un état des lieux actuel du milieu (sol, air autour du site). Une modélisation complémentaire est ensuite menée pour évaluer les émissions supplémentaires et quantifier l'impact global de toxicité sur les populations (les ratios devant être inférieurs à 1). Le projet ainsi étudié respecte bien un seuil inférieur à 1, le procédé final devra bien entendu être conforme à l'ensemble de ces mesures.

Le MO a annoncé que le projet a obtenu des avis favorables par ARS, la DDTM et la DREAL. Le SDIS, quant à lui, avait donné un avis défavorable en raison du débit insuffisant en eau en cas d'incendie sur le site ; pour cette raison, un aménagement a été effectué afin de prélever de l'eau dans le canal. Que ces éléments devraient lui permettre d'obtenir l'autorisation d'exploitation en mai 2024.

Il a par ailleurs souhaité fin à la concertation continue pour constituer le dossier de l'enquête publique qui devrait démarrer en avril.

AVIS DE LA GARANTE SUR LE DEROULE DE LA CONCERTATION, RECOMMADATIONS AU MAITRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITES D'INFORMATION

Résultats de la concertation continue

La concertation continue a été courte et n'a pas trouvé son public. 112 personnes ont participé à cette concertation dans les temps publics avec en complément des informations pour les salariés.

Les invitations personnalisées et les dispositifs d'information grand public n'ont pas permis de mobiliser l'ensemble des participants à la concertation préalable, ni la possibilité de suivre à distance ces rencontres, le nouveau public a été limité en dehors de la rencontre avec les jeunes .

L'accueil globalement favorable des participant.e.s pendant la concertation préalable ainsi que les possibilités d'accès à l'information sur ce projet en dehors de la concertation n'ont pas favorisé la participation à la concertation continue.

Les événements qui se sont déroulés entre les 2 temps de concertations avec les journées anniversaire des 50 ans du site du 1^o au 9 octobre et les rencontres de la semaine de l'industrie du 14 au 18 novembre ouverte aux publics de l'enseignement secondaire et supérieur, ont permis à un vaste public (plus de 3000 personnes) de prendre connaissance du projet et d'échanger avec l'équipe en charge de celui-ci.

L'instruction par les services de l'État du dossier de demande d'autorisation environnementale a été finalisée en moins de 3 mois. Puis la nécessité de constitution du dossier d'enquête publique pour le 7 mars a nécessité une grande réactivité pour respecter l'enjeu majeur de la concertation continue d'adapter le dispositif participatif à la durée d'élaboration du projet.

Un temps fort de cette concertation continue fut la réunion de bilan en présence de 86 lycéens et étudiants.

La réunion sur les impacts du projet a permis de présenter les éléments disponibles, soit pourquoi ces études sont faites, ce qui est cherché, la méthodologie des études les résultats des études mais nous n'avons pas pu aborder les avis des services instructeurs qui n'étaient pas encore disponibles.

Les obligations d'information du public des évolutions du projet durant cette période ont été tenues en évitant, avec 4 réunions et la publication des présentations et comptes-rendus, que la concertation continue soit réservée aux parties prenantes

Le Maitre d'Ouvrage a mis en place des modalités pour assurer l'information et la participation du public. les éléments présentés dans les réunions ont fait l'objet d'échanges, de réunions de travail pour veiller à la complétude et l'intelligibilité de ces informations.

Comme dans la phase de concertation préalable le Maître d'Ouvrage a pris en compte les remarques et recommandations de la garante.

Mais cette concertation continue n'a pas totalement rempli ses objectifs, ArcelorMittal n'étant pas allé jusqu'au bout de ses engagements :

Dans son mémoire de réponse, ArcelorMittal s'était engagé à publier, avant l'enquête publique, sur le site de la concertation (www.concertation-electryck.com) :

- Fiche de synthèse sur les études de dangers.
- Fiche de synthèse sur le bilan énergétique des 5 nouvelles lignes.
- Fiche de synthèse sur l'intégration paysagère.

Ces fiches ne sont pas en ligne à ce jour, seule une fiche information sur les emplois a été publiée.

Il s'était également engagé à communiquer au sujet du chantier

(extrait de la réponse du MO à la demande de précisions faite dans le bilan des garanties.)

« Sur les répercussions du chantier sur le fonctionnement du site seront communiquées aux salariés par les moyens de communication interne. Les sous-traitants, les fournisseurs, les riverains bénéficieront d'une information ciblée par mail. L'ensemble des informations sera publié sur le site de la concertation dans une rubrique spécifique. L'ensemble de ces mesures seront également présenté sous forme de webinar »

Sur ce point rien n'a été fait en direction du public et aucun retour de ce qui put être entrepris vis-à-vis du personnel, sous-traitants fournisseurs n'a été fait à la garante...

Recommandations de la garante

Compte tenu des constats effectués dans les résultats de la concertation sur la non mise en œuvre d'une partie des engagements pris par ArcelorMittal dans son mémoire en réponse au bilan des garanties, il apparaît indispensable qu'il se donne les moyens de remédier à cette situation dans les plus brefs délais :

En publiant , avant l'enquête publique, sur le site de la concertation :

- Fiche de synthèse sur les études de dangers et d'impacts.
- Fiche de synthèse sur le bilan énergétique des 5 nouvelles lignes.
- Fiche de synthèse sur l'intégration paysagère.

En communiquant rapidement les modalités d'information et d'association du public en particulier les riverains sur le chantier et ses répercussions au-delà du site (déplacements, hébergement, nuisances...)

En mettant en œuvre l'engagement d'information sur les répercussions du chantier sur le fonctionnement du site aux salariés par les moyens de communication interne.

En mettant en place pour les sous-traitants, les fournisseurs une information spécifique.

En alimentant la rubrique du site de la concertation (www.concertation-electryck.com) prévue pour le chantier, de l'ensemble des informations disponibles, cette page est vide à ce jour.

Il est recommandé au Maître d'Ouvrage de continuer d'informer le public au fur et à mesure de l'avancement de ce projet, en lui donnant les moyens de contribuer par ses remarques et observations à la bonne intégration du projet dans son environnement physique et humain. Pour ce faire de poursuivre les temps d'échanges avec en particulier des visites de site.

ANNEXES

Afin de compléter l'information du public sur les suites des études de danger et d'impacts, de donner un éclairage sur les procédures qui se déroulent en parallèle à la concertation continue, la synthèse de l'avis de l'Autorité environnementale est mise en annexe .

L'avis de l'Autorité Environnementale

AVIS N° 2022-6791 rendu le 10 février 2023 par délégation de la mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France publié le 2 mars sur le site de la concertation

Cet avis ne porte pas sur l'opportunité du projet mais sur la qualité de l'évaluation environnementale présentée par le maître d'ouvrage et sur la prise en compte de l'environnement par le projet. Il n'est donc ni favorable, ni défavorable. Il vise à permettre d'améliorer la conception du projet et la participation du public à l'élaboration des décisions qui portent sur celui-ci. Le présent avis est publié sur le site des MRAe. Il est intégré dans le dossier soumis à la consultation du public. Les observations et propositions recueillies au cours de la mise à disposition du public sont prises en considération par l'autorité compétente pour autoriser le projet.

Conformément à l'article L. 122-1 du code de l'environnement, le présent avis a fait l'objet d'une réponse écrite par le maître d'ouvrage.

La synthèse de l'avis qui se trouve ci-après a pour objectif de faire ressortir les enjeux principaux identifiés par la MRAe et les pistes prioritaires d'amélioration du dossier et du projet, et les recommandations associées.

L'avis détaillé présente l'ensemble des recommandations de l'autorité environnementale dont il convient de tenir compte afin d'assurer la clarté du dossier, la qualité de l'évaluation environnementale, la prise en compte de l'environnement et de la santé, ainsi que la bonne information du public. (il est publié en intégralité sur le site de la concertation)

le projet de la société ArcelorMittal porte sur l'extension de son site de production de Mardyck, par l'ajout d'une production d'aciers spécifiques dits « aciers électriques » destinés à la fabrication de moteurs pour équiper les véhicules électriques.

Les impacts principaux sont induits par les procédés mis en œuvre sur cette nouvelle production. La fabrication de ces aciers spécifiques nécessite plusieurs phases de chauffage (recuit), décapage à l'acide chlorhydrique, laminage (les tôles sont amincies entre deux cylindres, le procédé nécessite l'utilisation d'un lubrifiant), dégraissage à la soude, réchauffage (second recuit), vernissage (mise en place d'un vernis isolant électrique), découpe, emballage, expédition. Le projet générera un besoin supplémentaire en eau industrielle prélevée dans le canal de Bourbourg de 350 000 m³ par an, sans que l'impact de cette nouvelle consommation sur la ressource ne soit étudié. La nature, les caractéristiques et l'acceptabilité par le milieu des rejets d'eaux sont à préciser.

L'analyse des risques technologiques montre qu'en cas d'accident, les effets ne sortent pas du site.

Il est souhaitable de la compléter sur quelques points : retours d'expérience de l'usine similaire d'ArcelorMittal en Lozère, effets dominos et prise en compte des risques liés au transport.

Les procédés sont consommateurs d'énergie, notamment les fours. Une étude de récupération de l'énergie est présentée et pourrait être davantage détaillée, notamment sur l'efficacité des mesures prévues et avec des engagements de réalisation des mesures retenues.

Concernant les émissions de gaz à effet de serre, une estimation basée uniquement sur les consommations d'énergie fossile des process montre que la nouvelle activité induira leur augmentation de 15 %. Il est souhaitable d'établir le bilan du site, d'intégrer les émissions indirectes, de garantir les mesures envisagées permettant de réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre et de présenter un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre ambitieux jusqu'en 2050

